

Recommandations de bonne pratique de la Haute autorité de santé en date de septembre 2009 relatives à la « Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées : annonce et accompagnement du diagnostic (Haute autorité de santé - Recommandations de bonne pratique - Maladie d'Alzheimer)

01/09/2009

La Haute autorité de santé (HAS) a établi un certain nombre de recommandations de bonne pratique relatif à la « Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées : annonce et accompagnement du diagnostic » en septembre 2008. La HAS indique tout d'abord les différentes dispositions juridiques qui garantissent au patient un droit d'accès à l'information médicale le concernant. Elle conseille également, avant l'annonce du diagnostic, d'avoir connaissance au préalable des différents éléments de vie du patient. S'agissant de l'annonce du diagnostic, la HAS recommande au médecin spécialiste ayant établi le diagnostic de l'annoncer de façon explicite. S'agissant en revanche de l'accompagnement du diagnostic, il est conseillé que le médecin traitant soit informé avant qu'il ne revoie le patient et que le compte-rendu de la consultation d'annonce du diagnostic lui soit envoyé. Ce rapport propose également des recommandations sur l'annonce de diagnostic dans certains cas particuliers : en cas d'angoisse majeure, de déni, de stade sévère de la maladie, de réticence ou d'opposition de la famille...

Vous pouvez consulter ces recommandations en version PDF